REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U13M & U13F

ARTICLE 1

Equipes :
Equipes provenant des brassages Pré-Région départementaux ou Interdépartementaux à compter de janvier

Nombre d'équipes :
- Phase 1 (de sept à déc.) : Brassage Pré Région
- Phase 2 (de janv. à mai) : 18 équipes, soit 3 poules de 6

ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE DU MATCH (NAQ – MARS 2022)

Samedi à 15h00

ARTICLE 3 : REGLES DE PARTICIPATION

a. Nombre de joueurs (ses) : 10 maximum

b. Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, 0CT ou 0CAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : 3 maxi
- 0C ou 0CASTCTC : sans limite
- CASTCTC : pour les CTC, 7 licences AST CTC maximum et 3 licences C du club porteur minimum

ARTICLE 4 : SYSTEME DE L'EPREUVE

Montées des équipes départementales à compter de janvier :
- Pour les départements 16, 17, 79 et 86 : 3 montées du brassage interdépartemental Pré Région
- Pour les départements 19, 23, 24 et 87 : 3 montées du brassage interdépartemental Pré Région
- Pour les départements 33, 40, 47 et 64 : 3 montés par département

Phase 2 :
- Les équipes seront réparties en 3 poules de 6 et disputeront des rencontres aller et retour.
  - 1 poule de 6 composée des départements 16, 17, 19, 23, 24, 79, 86 et 87
  - 2 poules de 6 composées des départements 33, 40, 47 et 64

ARTICLE 5 : PHASES FINALES

- ¼ finales en match sec : A l'issue du championnat les équipes terminant à la 1ère et 2ème place de chaque poule ainsi que les 2 meilleures 3èmes seront classées selon le classement inter poule de la position 1 à 8.
  - 1 reçoit 8
  - 2 reçoit 7
  - 3 reçoit 6
  - 4 reçoit 5

- ½ finales : (Match A/R)
  - Match ALLER :

        - Vainqueur (4/5) contre Vainqueur (1/8)
        - Vainqueur (3/6) contre Vainqueur (2/7)
    - Match RETOUR :
        - Vainqueur (1/8) contre Vainqueur (4/5)
        - Vainqueur (2/7) contre Vainqueur (3/6)
- Finale entre les 2 vainqueurs

ARTICLE 6 : STATUT DE L'ENTRAINEUR

Voir statut de l'entraineur